

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/02/08-5/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021703-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : Bourses B.A.F.A. - 1ère répartition 2021.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département soutient les jeunes seine-et-marnais qui s'engagent dans la formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (B.A.F.A). Il est proposé d'attribuer des bourses d'un montant de 200 € à 44 bénéficiaires ayant achevé leur formation. Le montant total de la dépense s'élève à 8 800 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 10/16 en date du 29 janvier 1996, relative à l'adoption de la politique départementale en matière de formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs,

VU la délibération du Conseil général n° 5/11 en date du 23 mars 2012, fixant la revalorisation du montant de la bourse B.A.F.A.,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, portant approbation du budget primitif pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des bourses B.A.F.A telles que présentées en annexe à la présente délibération pour un montant global de 8 800 €.

Article 2 : de verser le montant de la bourse aux titulaires des comptes correspondants aux bénéficiaires dont les noms figurent en annexe à la présente délibération.

Article 3 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « aides aux projets et initiatives des jeunes », opération « bourses B.A.F.A en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise » du domaine « jeunesse et loisirs ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne